L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 15 AOUT.

UN CONTE DU POETE ANDERSEN.

Le Danemark vient de rendre de grands honneurs à son célèbre poète Andersen mort tout récemment, et des témoignages reçus de toutes les parties du monde ont attesté la haute estime dont jouissait le poète danois dans la république des lettres. Nos lecteurs nous sauront donc gré de reproduire un conte de cet illustre écrivain, ainsi que la note suivante dont le *Figaro* fait précéder la publication de cette touchante fantaisie.

On considère généralement ce conte comme le chef-d'œuvre d'Andersen, et la traduction que nous donnons, faite par Mr Molard, directeur du *Jeune Polyglotte*, est réputée comme la meilleure qui ait été publiée jusqu'à présent.

Un souvenir bien curieux se rattache à l'*Histoire d'une mère*. Il y a quelques mois, tout le Danemark célébrait l'anniversaire de la naissance de son plus grand poète. Ses nombreux admirateurs avaient décidé de lui offrir, à cette occasion, un volume splendidement relié, contenant le chef-d'œuvre d'Andersen. Leur choix s'arrêta sur l'*Histoire d'une mère*. On découvrit alors que ce conte avait été traduit en "dix-huit langues." On ne pourrait pas citer beaucoup d'œuvres littéraires qui aient la même fortune.

Le volume qui fut solennellement offert à Andersen ne contenait autre chose que les dix-huit traductions de l'*Histoire d'une mère*. Est-il possible d'imaginer un hommage plus ingénieux et d'ailleurs plus mérité?

Histoire d'une Mère.

Une mère était assise auprès de son petit enfant; elle était bien affligée, elle avait grand'peur qu'il mourût. L'enfant était si pâle, ses petits yeux s'étaient fermés, il respirait si faiblement et de temps à autre, avec un long effort, comme s'il soupirait; et la mère, de plus en plus désolée, contemplait le petit être.

On frappa à la porte, et un pauvre vieillard entra, enveloppé dans une sorte de couverture de cheval; car cela tient chaud et il en avait besoin: on était en hiver. Au dehors tout était couvert de glace et de neige, et le vent soufflait.... à couper la figure.

Et comme le vieux tremblait de froid, comme le petit enfant dormait un instant, la mère alla verser de la bière dans un petit pot qu'elle mit à chauffer pour le vieux dans le poêle; et le vieillard était assis et berçait, et la mère s'assit près de lui sur une chaise, regardant son enfant malade qui respirait si péniblement, et levait sa petite main.

—Crois-tu que je le conserverai? dit-elle. Notre Seigneur ne voudra pas me le prendre?

Et le vieillard — c'était l'Ange de la Mort — hocha la tête d'une singulière façon, qui pouvait également bien signifier oui et non. Et la mère baissa les yeux et des larmes coulaient sur ses joues; sa tête devenait bien lourde — de trois nuits et de trois jours elle n'avait fermé les yeux — et elle sommeilla, mais une minute seulement; tout à coup elle tressaillit et se prit à trembler de froid: Qu'y a-t-il? dit-elle en regardant de tous côtés; mais le vieux était parti et son enfant avait disparu: le vieillard l'avait emporté. Et là dans le coin bourdonnait et ronflait la vieille horloge, le grand poids glissa jusqu'au plancher: Boum! et l'horloge aussi resta muette.

Mais la mère infortunée s'élança hors de la maison et appela son enfant.

Au dehors, dans la neige, était assise une femme aux longs et noirs vêtements, qui lui dit: L'Ange de la Mort est entré dans ta cabane, je l'ai vu s'enfuir rapidement avec ton petit enfant; il marche plus vite que le vent et ne rapporte jamais ce qu'il a pris.

—Dis-moi seulement par quel chemin il a passé; indique-moi la route, et je le trouverai!

—Je la connais, dit la femme aux noirs vêtements; mais avant que je te la dise, il te faut d'abord me chanter toutes les chansons que tu chantais à ton enfant. Je les aime, et je les ai déjà entendues; car je suis la Nuit et j'ai vu couler tes larmes pendant que tu chantais.

—Je te les chanterai toutes, toutes! répondit la mère; mais ne me retiens pas, que je puisse l'atteindre, que je puisse retrouver mon enfant.

Mais la Nuit resta muette et impassible; alors la mère se tordit les mains, chanta et pleura; et nombreux étaient les chants, mais plus nombreuses encore les larmes. La Nuit lui dit alors: Va à droite, dans la sombre forêt de sapins; j'ai vu la Mort y entrer avec ton petit enfant.

Bien avant dans la forêt les chemins se croisaient et elle ne savait plus où se diriger; or il y avait là un buisson épineux, sans feuilles ni fleurs; aussi bien l'on était en froide saison d'hiver, et le givre pendait aux branches.

—N'as-tu pas vu passer l'Ange de la Mort avec mon petit enfant?

—Si, dit le buisson; mais je ne te dirai la route qu'il a prise que si tu me réchauffes d'abord sur ton cœur; je meurs de froid, je deviens tout glace.

Et elle pressa les ronces sur sa poitrine, si fortement, afin de bien les réchauffer, qu'elles lui entrèrent dans la chair et que son sang coulait à grosses gouttes; mais le buisson poussa des feuilles fraîches et vertes, et on y vit éclore des fleurs par la froide nuit d'hiver, tant il y a de chaleur dans le cœur d'une mère désolée. Et le buisson lui enseigna le chemin qu'elle devait prendre.

Ensuite elle arriva à un grand lac, où il n'y avait ni navire ni bateau. Le lac n'était pas assez gelé pour la porter, les eaux pas assez basses, pas assez libres pour y trouver un gué; et il lui fallait passer, elle voulait retrouver son enfant. Alors elle se coucha par terre pour boire l'eau du lac, chose impossible à un être mortel; mais la mère désolée croyait à la possibilité d'un miracle.

—Non; tu n'en viendras jamais à bout, dit le lac; voyons plutôt à faire un accord! J'aime à collectionner des perles, et tes yeux sont les deux plus pures que j'aie jamais vues; si tu veux me les pleurer, je te porterai à la grande serre qu'habite la Mort, où elle soigne des fleurs et des arbres; chacun d'eux est une vie humaine.

—Oh! que ne donnerai-je pour rejoindre mon enfant! dit la mère éplorée.

Et elle pleura encore davantage, et ses yeux tombèrent au fond du lac où ils se changèrent en deux perles précieuses; et le lac la souleva et la porta, comme balancée, vers la rive opposée où se dressait un étrange édifice, large d'un mille; on n'aurait pu dire si c'était une montagne avec des bois et des cavernes, ou si c'était construit de main d'homme; mais la malheureuse mère ne voyait rien de tout cela elle avait perdu les yeux à force de pleurer.

—Où trouverai-je, l'Ange de la Mort qui a emporté mon petit enfant? dit-elle.

—Il n'est pas encore revenu, répondit la vieille fossoyeuse chargée de soigner la grande serre de la Mort. Comment as-tu pu trouver le chemin, et qui t'a aidée?

—C'est Notre Seigneur qui m'est venu en aide! Il est miséricordieux, et tu voudras l'être aussi. Où trouverai-je mon petit enfant?

—Je ne le connais pas, répondit la femme; et toi, tu n'y vois pas! Bien des fleurs et des arbres se sont fanés cette nuit: la Mort va bientôt venir, elle les replantera. Tu sais sans doute que tout mortel a son arbre ou sa fleur de vie, suivant son organisation; ils ressemblent aux autres végétaux, mais ils ont un cœur qui bat, et les cœurs d'enfants peuvent bien aussi palpiter! Règle-toi là-dessus; peut-être pourras-tu reconnaître celui de ton enfant. Mais que me donneras-tu pour te dire ce que tu devras faire de plus?

—Je n'ai rien à donner, dit la mère désolée; mais j'irais pour toi au bout du monde.

—Oh! je n'ai rien à faire par là; mais tu peux me céder tes longs cheveux noirs; tu n'ignores pas qu'ils sont beaux, et ils feraient bien mon affaire. Tu auras mes cheveux blancs en échange, c'est toujours quelque chose.

—Tu ne demandes pas autre chose. Je te les abandonne avec joie.

Et elle lui donna sa belle chevelure et reçut en échange les cheveux de la femme, blancs comme neige.

Et elles entrèrent dans la grande serre de la Mort, où fleurs et arbres croissaient dans une étrange confusion. Il y avait là d'élégantes jacinthes sous des cloches de verre, et de grosses, rustiques pivoines, les unes très vivaces, d'autres maladives, sur lesquelles se posaient des salamandres, tandis que des crabes noirs pinçaient leur tige. Il y avait là des palmiers, des chênes et des platanes magnifiques, du persil et du thym en fleurs; chaque arbre, chaque fleur avait son nom, était la vie d'un être humain qui vivait encore, l'un en Chine, l'autre au Groenland; disséminés sur la surface du globe. Il y avait là de grands arbres dans de petits vases où ils se sentaient étouffés, et sur le point de les faire éclater; il y avait aussi en mainte place une petite fleur commune, dans du terreau, entourée de mousse, soignée et choyée. La mère désolée se penchait sur les plus petites plantes et écoutait comment au dedans battait le cœur humain, et parmi des millions de cœurs elle reconnut celui de son enfant.

—Le voici! s'écria-t-elle; et elle étendit la main au-dessus d'un petit crocus bleu qui se penchait, bien malade, sur le côté.

—Ne touche pas à cette fleur! dit la vieille femme; mais repose-toi ici, et quand viendra l'Ange de la Mort — je l'attends d'un moment à l'autre — ne le laisse pas arracher cette plante; menace-le d'en faire autant des autres, alors il aura peur. Il en répond devant Notre Seigneur, il n'en doit pas être arraché une seule sans la permission de Dieu.

Tout à coup un vent glacial souffla dans la chambre, et la mère aveugle reconnut que la Mort arrivait.

—Comment as-tu trouvé ton chemin jusqu'ici? demanda la Mort? Comment as-tu fait pour arriver plus vite que moi?

—Je suis mère!

Et la Mort étendit sa longue main vers la jolie petite fleur, mais la mère tenait les siennes autour de la plante, ferme et tout près; pourtant elle avait peur de toucher une des feuilles. Alors la Mort lui souffla sur les mains, et la mère sentit que c'était plus froid que la bise, et ses mains retombèrent inertes.

—Tu ne peux rien contre moi, dit la Mort.

—Mais bien le Seigneur!

—Je ne fais que ce qu'il veut, dit la Mort; je suis son jardinier. Je prends les fleurs et les arbres, et je les plante dans le grand jardin du paradis, dans la région inconnue; mais je n'ose te dire comment ils y poussent et quel est l'aspect de ce pays!

—Rends-moi mon enfant, dit la mère qui pleurait et suppliait. Tout à coup elle saisit de chaque main une belle fleur et cria à la Mort: Je vais arracher toutes tes fleurs, car je suis désespérée.

—Ne les touche pas! Tu dis que tu es malheureuse, et tu veux rendre une autre mère aussi malheureuse....!

—Une autre mère! dit la pauvre femme; et elle lâcha bien vite les deux fleurs.

—Voilà tes deux yeux, dit la Mort; je les ai repêchés dans le lac, où ils brillaient d'un vif éclat. Je ne savais pas que ce fussent les tiens. Reprends-les, ils sont plus beaux et y voient mieux que jamais. Regarde au fond du puits qui est là, tout près, je te dirai le nom des deux fleurs que tu voulais arracher, et tu verras leur avenir, toute leur vie mortelle; tu verras ce que tu voulais troubler et détruire.

Et elle regarda dans le puits, et c'était un bonheur ineffable de voir l'une devenir, pour le monde, une source de bénédictions, de voir quelle joie indicible se répandait autour d'elle. Et elle vit l'autre vie, et celle-ci n'était que tristesse et peine, horreur et misère.

—La volonté de Dieu les gouverne toutes deux, dit la Mort.

—Quelle est la fleur de malheur, et quelle est celle de bénédiction?

—Je ne te le dirai pas; mais ce que tu sauras de moi, c'est que l'une de ces deux fleurs est celle de ton propre enfant. C'est la destinée de ton enfant que tu as vue, l'avenir de ton propre enfant.

Alors la mère s'écria dans sa terreur:

—Laquelle est mon enfant? Dis-le moi. Sauve l'innocent! Délivre mon enfant de tous ces malheurs! Emporte-le plutôt! Porte-le dans le royaume de Dieu! Oublie mes larmes; ne tiens compte ni de mes prières, ni de ce que je t'ai dit ou fait!

—Je ne te comprends pas, dit la Mort. Veux-tu ton enfant ou dois-je l'emporter dans la région inconnue?

La mère se tordait les mains; elle tomba à genoux et pria en ces termes:

"O Dieu! ne m'écoute pas lorsque mes prières vont à l'encontre de ta volonté, la seule juste! Ne m'écoute pas, ne m'écoute pas!"

Et elle pencha la tête sur son sein.

Et la Mort partit avec l'enfant pour le pays inconnu.

H. C. ANDERSEN.

FEUILLETON.

LE MAJOR FRANS.

SECONDE PARTIE.

VI—Suite.

Je redevins donc "le major Frans." J'accompagnais mon père dans ses promenades à cheval, et je voyais qu'il tirait une certaine vanité de mon talent d'écuyère. Je le suivais aussi à la chasse ou dans des courses en voiture où je conduisais moi-même, toute fière de faire preuve d'habileté et d'audace. Sur ces entrefaites, nourrice mourut à son tour. Ce fut pour moi un violent chagrin. Je sentis qu'elle avait dit vrai quand elle avait affirmé qu'elle seule au monde savait m'aimer. Tout à coup je fus appelée au rôle de maîtresse de maison. Mon père allait recevoir un hôte, et.... Elle s'arrêta brusquement; puis, fixant sur moi ses beaux yeux bleus avec une étrange expression:

—Léopold, me demanda-t-elle, avez-vous beaucoup fréquenté les femmes?

—Du temps que je vivais avec ma mère, je voyais beaucoup ses amies, mais depuis....

—Ce n'est pas cela. Je vous demande si, comme la plupart des hommes, vous avez quelquefois souffert de cette fièvre intermittente qui s'appelle l'amour?

—J'ai fait de mon mieux, ma cousine, pour y échapper. Sachant que j'étais trop pauvre pour me mettre en ménage et n'ayant aucun goût pour toute liaison qui ne pourrait aboutir au mariage, j'ai toujours observé la plus stricte neutralité dans mes rapports, d'ailleurs très rares, avec les femmes.

—Ainsi vous n'avez jamais été dominé par ce qu'on nomme une passion?

—Je n'avais pas le temps de me permettre ce genre de distraction.

—Tant mieux pour vous; mais j'en suis fâchée pour moi, parce que vous ne pourrez me dire ce que j'aurais voulu savoir de vous.

—Dites toujours; peut-être pourrai-je vous éclairer.

—Je voudrais savoir si vous croyez qu'un homme comme il faut, qui n'est ni un fat, ni un imbécile, qui plutôt se montre capable d'une grande pénétration, ne remarque pas bien vite.... comment dirai-je?.... les sentiments qu'il inspire à une jeune fille, même quand aucun mot d'amour n'a été échangé entre eux.

J'étais fort embarrassé. Où voulait-elle en venir? Etait-ce naïveté ou malice de sa part que de m'adresser une telle question?

—Je crois, lui dis-je après un moment de réflexion, qu'en général un homme et une femme deviennent très vite ce qu'ils éprouvent l'un pour l'autre, même quand ils ne se sont rien dit.

—C'est aussi mon opinion aujourd'hui; mais dans ce temps-là j'étais aussi inexpérimentée qu'un enfant. Les amis de mon père ne voyaient en moi qu'une fille mal élevée, capricieuse et fantasque, un sauvageon dont ils ne souhaitaient la société ni pour leurs filles, ni pour leurs fils. Le "bout de cour" que me faisaient quelques jeunes officiers me paraissait la chose la plus plaisante du monde, et je me moquais d'eux avec un sans-gêne qui déconcertait les plus intrépides. C'est alors que lord William vint loger chez nous.

Lord William me fut présenté comme un ancien camarade d'école de mon père. Une circonstance pénible, me dit-on, l'avait décidé à passer quelque temps hors d'Angleterre. Mon père insista pour qu'il habitât chez lui l'appartement laissé libre par le départ de mon grand-père. Lord William paraissait riche. Il payait largement toutes ses commandes. Je crois bien qu'il indemnisa généreusement mon père du surcroît de dépense que son séjour entraînait. Bien qu'aidée des conseils de notre femme de charge, j'étais un peu embarrassée et ennuyée d'avoir à faire la maîtresse de maison devant cet étranger, mais je me réconciliai bientôt avec ma tâche.

Lord William (je n'ai jamais su son nom de famille) était un homme fort instruit et qui possédait au plus haut degré le don de bien raconter. Grand amateur d'art et de poésie, lisant et parlant plusieurs langues, passionné pour l'archéologie, il savait, ce que nous ignorions, que la bibliothèque de notre petite ville hollandaise renfermait des trésors, et il se promettait bien de les mettre à profit. Vous dire ma surprise en voyant un homme qui était évidemment fort distingué et qui n'aimait ni la chasse, ni les plaisirs bruyants, qui avait horreur de toute trivialité, qui déclarait que ses meilleurs moments étaient ceux qu'il passait à étudier dans son cabinet, et qui avec tout cela était un parfait homme du monde, ce serait impossible. Les messieurs le trouvaient laid; les femmes ne disaient rien, mais paraissaient ravies de la moindre attention qu'il avait pour elles. Je lui trouvais une étrange ressemblance avec notre stathouder Guillaume III, moins la pâleur. Il en avait le front élevé, les traits fortement dessinés, les yeux d'un éclat sombre et qui faisaient penser au regard de l'aigle.

—En avait-il aussi le bec? demandai-je un peu impatienté.

—Je vous ai dit qu'il ressemblait à Guillaume III, dit-elle en me regardant d'un air un peu étonné; il avait comme lui le nez très arqué. Ce qui est certain, c'est qu'il exerça bientôt sur moi une puissante influence. Je ne tardai pas à découvrir que mes manières lui plaisaient peu. Bientôt je discernai chez lui un certain sentiment de compassion pour moi, comme s'il eût regretté la fâcheuse direction donnée à mes goûts. J'entendis un jour, sans qu'il s'en aperçut, qu'il demandait à mon père pourquoi il me menait pas dans le monde.—Mon père prétexta ma sauvagerie, ma brusquerie, le peu de ressource qu'offrait notre petite ville. Lord William ne se tint pas pour battu. Il vint me trouver et me demanda toute sorte de détails sur mon éducation et ma vie antérieure. Je lui racontai tout, à ma manière, sans lui rien déguiser.—Aimez-vous la lecture? me dit-il.—Pas du tout, répondis-je, j'aime la société, les hommes, le mouvement.—Mais si on ne lit pas, et beaucoup, on devient une sotte et l'on fait bien triste figure dans le monde.—S'il en est ainsi, dites-moi ce qu'il faut que je lise.—Je ne puis vous répondre à l'improviste; mais si vous voulez, nous lirons ensemble et nous ne tarderons pas à regagner le temps perdu.

Ainsi fut fait. C'est lui qui me forma l'esprit et le goût. Il me fit faire la connaissance des chefs-d'œuvre allemands et français, il me révéla les beautés des classiques de sa propre langue, et j'acceptai de lui avec empressement des leçons que je n'avais jamais voulu recevoir de mon ancien gouverneur....

—Si bien que vous êtes devenus amoureux l'un de l'autre, interrompis-je dans un mouvement de dépit que je ne pus maîtriser.

—Pas précisément; mais avec vos interruptions vous me faites perdre le fil de mes souvenirs. Vous désirez que je vous raconte ma vie passée; en quoi series-vous avancé, si je vous disais que lord William, arrivé chez nous au commencement de l'automne, nous quitta aux approches du printemps?

—Sans être devenu votre fiancé? dis-je avec une certaine angoisse.

—Sans être mon fiancé, poursuivit-elle d'un ton sec et froid; mais allons, mon cousin, il se fait tard, et l'heure du thé a déjà sonné.—Elle avait à peine dit qu'en deux sauts elle était au bas de l'escalier brillant. J'eus quelque peine à la rejoindre. Elle s'était enveloppée dans son châle gris, et il ne pouvait être question de lui offrir le bras. J'étais dépité contre moi-même. Je lui avais laissé voir qu'à mon gré elle s'étendait très complaisamment sur les perfections de cet étranger. Et de quel droit étais-je jaloux? Je n'étais qu'un impertinent et qu'un sot.

Ce fut elle qui rompit le silence.—Léopold, me dit-elle, je vois bien que le récit de mes expériences de jeunesse vous agace. Si vous étiez parti ce matin, comme je le désirais, je ne vous ennuierais pas en ce moment avec mes souvenirs.

—Parlez, parlez, Frances! lui dis-je d'un ton suppliant; je vous promets de ne plus vous interrompre.

—A la bonne heure. Maintenant donc je puis vous dire que j'ai aimé lord William avec toute la vivacité d'une première passion, toute la naïveté d'un jeune cœur qui ne sait pas même que ce qu'il éprouve est de l'amour. Je découvris bientôt que lord William m'était cher plus que tout au monde, que mon plus grand bonheur, à moi la fille indomptable, était de lui obéir en tout, de le consulter sur tout, de le suivre partout où je pouvais l'accompagner. Je trouvai moyen de m'intéresser même à ses recherches archéologiques. Je traduisais pour lui des documents hollandais sur lesquels auparavant j'eusse séché d'ennui. D'autre part, ayant observé que, comme tous les hommes, il aimait les tables bien servies, je pris soin que ses goûts fussent satisfaits. Je fis attention à ma toilette, parce que lui-même, sans donner dans la fatuité, était toujours bien mis. Il me mena dans les sociétés de notre petite ville. J'étais vexée toutes les fois qu'il s'occupait des autres femmes, mais je me gardais bien de le lui laisser voir. Nous eûmes aussi quelques réceptions, des dîners, et les dames de la ville furent tout étonnées de la façon dont le major Frans faisait les honneurs de sa maison. L'hiver tirait à sa fin, et il avait été résolu qu'aux premiers beaux jours nous irions tous ensemble visiter le château de Werve. Mon grand-père était revenu, et je vis bientôt avec dépit qu'il ne partageait pas mes sympathies pour lord William. Je ne tardai pas à en savoir la raison.

J'étais par une belle matinée de printemps sur mon balcon, un livre à la main, mais ne lisant pas, lorsque j'entendis mon grand-père et mon père, assis sur un banc qui se trouvait précisément au-dessous de moi, parler de lord William et de ma personne en termes qui excitèrent ma curiosité au plus haut point.

—Elle s'affiche avec lui, vous dis-je, répétait mon grand-père d'un ton de mauvaise humeur, et lui ne s'occupe que d'elle. A votre place, j'exigerais de lui qu'il se déclarât et que vous puissiez désormais la présenter comme sa future.

Mon père éclata de rire.—Major, lui dit-il, à quoi pensez-vous? William, dont les intentions sont d'ailleurs parfaitement honnêtes, a été à l'école avec moi, il est plus jeune que moi de deux ou trois ans tout au plus, et Frances court ses dix-sept ans.

—Qu'importe? on lui en donnerait davantage, et je vous répète qu'elle est folle de lui. Comment ne vous en êtes vous pas aperçu?

—*Bless me!* reprit mon père. Sachez donc, major, que William est marié, et que je lui sais bon gré au contraire de s'être institué le mentor de Frances; elle en avait bon besoin.

—En vérité vous êtes trop naïf, sir John.... ou bien d'une sécurité que je ne m'explique pas.

—Vous la partageriez, major, si vous connaissiez William comme je le connais. Gentleman jusqu'au bout des ongles, monsieur, et si je lui laissais entrevoir le moindre soupçon de ce genre, il ne resterait pas une heure chez nous. Et puis il est généreux, très généreux, je lui dois certains égards. Du reste son séjour au milieu de nous touche à sa fin. Il doit retourner à Londres pour assister aux séances de je ne sais plus quelle société d'antiquaires dont il est président. L'affaire désagréable qui l'a décidé à passer quelque temps sur le continent est à peu près arrangée. Il craignait un procès scandaleux, des médiateurs sont intervenus. Sa femme, qui voyage dans le midi avec sa famille, lui a écrit une lettre très humble, où elle implore le pardon et l'oubli. Il m'a dit qu'il n'avait pas encore pris de résolution, mais qu'il lui répugnait de demander le divorce; probablement donc....

A ces mots, les deux interlocuteurs se levèrent et s'éloignèrent dans le jardin. Pour moi, je restai longtemps encore appuyée sur la balustrade, immobile comme une statue de pierre. Dès que je me vis sans témoin, je ne pus retenir un cri de douleur. Oui, mon grand-père avait bien vu! J'aimais, j'aimais avec passion, et tout d'un coup je découvrais que ma passion était criminelle. Et lui, ne m'avait-il pas trompée en me laissant dans l'ignorance de ce que j'aurais dû savoir avant tout? Ne devait-il pas prévoir le danger qui allait résulter pour moi des relations affectueuses qu'il avait lui-même provoquées? Sans doute il se sentait invulnérable, sans doute cette femme qui voyageait là-bas lui était encore chère. Il est vrai que ses manières bienveillantes avaient toujours été très réservées avec moi; une fois, une seule, il m'avait baisé la main avec une certaine tendresse pour me remercier de je ne sais plus quelle attention que j'avais eue pour lui. Cette nuit-là je ne dormis pas de joie; le lendemain il avait repris sa réserve habituelle.

Je voulais d'abord aller le trouver pour lui reprocher en face ce que je ne craignais pas d'appeler déloyauté; mais il était sorti et ne devait rentrer que pour dîner. A table, je ne pus prendre sur moi de ne pas lui montrer combien mes sentiments à son égard étaient changés. Il s'en aperçut, et, quand ces messieurs allumèrent leurs cigares, au lieu de me suivre au salon comme d'habitude, il prit aussi un cigare et resta. Je me souvins que, moi aussi, je savais fumer, et j'en tis autant. Je le vis froncer les sourcils, jeter son cigare et me prier de le suivre dans son cabinet d'études. C'était précisément ce que je voulais.—Qu'avez-vous donc, Frances? me dit-il, je ne puis deviner ce qui vous indispose contre moi.

—Avec un peu de réflexion, milord le découvrirait sans peine. Vous savez combien j'aime la franchise.

—Eh bien?

—Que dois-je penser de la vôtre quand j'apprends par d'autres que vous êtes marié?

Je le vis pâlir. Il me répondit froidement—Sir John vous a-t-il annoncé cela pour la première fois, et à quelle occasion?

—Sir John ne m'a rien dit, je l'ai appris par hasard, par hasard, comprenez vous, milord, et je crois avoir quelque droit d'en savoir de vous-même un peu plus long sur votre femme.

Il recula de quelques pas. Ses traits se contractèrent comme sous l'impression d'une douleur violente, j'en fus même effrayée. Il se tut quelque temps, parcourut deux ou trois fois la chambre, et me dit enfin avec un mélange de tristesse et de mécontentement: —J'en suis fâché, Frances, mais je ne crois pas que le temps soit encore venu où je puisse vous donner une telle marque de confiance. Vous venez de toucher brutalement une plaie douloureuse que, pour moi-même et pour d'autres, je m'efforçais de cacher. Etait-ce vous, jeune fille, que je devais initier de préférence aux tristes secrets d'un mariage malheureux? Et comment vous aurais-je parlé d'un sujet dont la conclusion est pour moi encore douteuse?

—Et vous n'avez pas prévu, milord, qu'il pouvait y avoir du danger à me laisser dans l'ignorance?

—Non, absolument non. Je suis venu chercher ici une diversion à mes chagrins. Je l'ai demandée à mes études favorites. Je vous rencontrai chez votre père, qui m'offrait l'hospitalité, et je crus m'apercevoir qu'on avait négligé et même faussé votre éducation.... J'ai tâché d'y remédier, et je dois reconnaître que vous vous êtes prêtée de la meilleure grâce à mes efforts; mais il ne suit pas de là que je devais vous tenir au courant de mes affaires personnelles et de mes chagrins. Je fuyais l'Angleterre pour échapper aux condoléances de mes amis, aux railleries de mes adversaires. Je voyais surgir un procès où mon nom, que votre père seul connait ici, un nom d'une certaine notoriété en Angleterre, allait se trouver exposé à tous les commentaires d'un public avide de scandales. Et j'aurais dû vous entretenir de tout cela, mon enfant? J'aurais dû assombrir les rêves dorés de votre printemps et les noyer dans les nuages de mon automne?

—Il faut que ces nuages soient bien épais, milord, repris-je exaspérée du calme avec lequel il terminait sa réponse, pour que votre œil perspicace n'ait pas vu que, grâce à cette ignorance où vous me laissiez, je m'embarquais sur une mer d'illusions qui reservait à mes rêves printaniers un bien cruel naufrage.

Un mouvement d'effroi lui échappa; j'éclatai en plaintes et en reproches; il se laissa tomber sur le divan, cachant son visage dans ses mains. Il protesta qu'il n'avait rien deviné, rien soupçonné; puis, comme, après lui avoir dit tout ce que j'avais sur le cœur, je restais à sangloter devant lui, il revint vers moi et reprit son ton calme et affectueux.

(A continuer.)

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
No 2995—Série d'administration.}

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:

J. H. HARDY, Secrétaire.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

Pour l'été

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur,

CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira du DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,

Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA, Agent,

26 avril—3m A o 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

TEXAS.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK; 9 Commercial Place.

24 déc—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

W. Burton, capitaine T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 sout—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur

ST-JOHN,

Capitaine JAS. P. McELROY. Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON,
No 30 de la rue du Canal

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 sout. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 28juil—3m

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYTOR.

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusié, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: Il partira de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

ERA No 10,

Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet,

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette et S. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Avars, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. F. L. Morse, Commis, R. E. Hine.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 4 sept.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120, intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—12m Gallier Court, Lettre H. R. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	17 oct
Frankfurt	13 oct	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres...... $150 en or.
Entrepont...... 46

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres...... $150 en or.
Entrepont...... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres...... $25 en or.
Entrepont...... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 5 sout—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 2 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 7 août, à 9 A. M.
GERMANIC, Samedi, 14 août, à 2 P. M.
ADRIATIC, Samedi, 21 août, à 8 A. M.
CELTIC, Samedi, 28 août, à 4 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de livre sterling et au dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co, Agents, No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 22, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$50	$35
Paris	145	65	45
Havre	135	65	45
Hambourg	142	65	50
Anvers	137	60	45
Brême	135	70	54
Bordeaux	163	80	50

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 25 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

25mai—aujuil

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer CORTES Freeman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse MARDI, 17 août, à 8 h. A. M.

Passage...... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.......Capt T. J. Philips

Le steamer CITY OF MERIDA, Commandant J. W. Reynolds, partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 21 août, à 6 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz...... $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York, Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO partira le 18 septembre.

13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett. 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, août, à heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe, C. W. LORD, Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie......... 50
Billet donné à New-York pour toute voyage.. 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.

Residence No 182 Esplanade Street.

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureaux du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une étampe dénotant le paiement de la dite taxe spéciale pour l'année-taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionée, sont les suivantes:

Rectificateurs	$ 200
Débitants de liqueurs au détail	25
Débitants de liqueurs en gros	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros	50
Débitants de liqueurs (malt) en détail	20
Débitants de tabac en feuilles	25
Débitants au détail, de tabac en feuilles	5
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	
Fabricants d'alambics	
Et pour chaque alambic fabriqué	
Et pour chaque serpentin fabriqué	
Fabricants de tabac à chiquer	
Fabricants de cigares	
Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux	
Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux	25
Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	1
Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui ne néglige de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenue Interne, chambre No 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'étampe ou les étampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Interne

8 avril—

SUCRE CHANTEAUD

A L'OXYDE DE FER SOLUBLE

Les premiers médecins de Paris considèrent ce nouveau produit comme le plus agréable et le plus efficace des ferrugineux connus, et comme le seul ne produisant jamais de constipation. Son action est héroïque chez les enfants débiles, les jeunes filles délicates, pauvres de sang, les convalescents et dans le traitement de l'*Anémie*, de la *chlorose*, des *Pertes blanches*, de la *Menstruation difficile*, des *Maux d'estomac*, et surtout des *Névralgies* et de la *Phthisie*.—Dépôt: MM. Ducongé et Montreuil & Cie.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M.. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7 ½		8	
9		9 ½	
10 ½		11 ½	
Midi		1	
2	P. M.	2 ½	P. M.
3		3 ½	
4		4 ½	
5		5 ½	
6		6 ½	
7		7 ½	
8		8 ½	
9		9 ½	
10		10 ½	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, de 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875, Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a.m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p.m.

Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'a-rès-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10.05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D B ROBINSON, Surintendant.

25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit; (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:50 A. M.	Express	7:40 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	7:40 P. M.
Mail	5:50 P. M.	Mail	10:30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, est réduit.

Des certificats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets de "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures le jour qui précède l'heure de partir par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage, s'adresser aux coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures. 27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.		
Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes	$53-815 18	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes	$17,938 39	
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 98	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:		
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450		$151,222 50
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		17,600 00
Prêt garanti par des actions		1,009 00
Actions appartenant à la compagnie		27,550 00
Bons des Etats-Unis		8,000 00
Effets à recevoir		8,226 55
do abvétes surdem, d orta ti 8 pour cent d'intérêt		19,250 0
Intérêt		10,442 44
Primes en voie de recouvrement		27,430 56
Effets à recevoir pour primes		800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence		3,049 75
Capital souscrit, en voie de règlement		69,451 50
		$355,942
PASSIF.		
Capital, 4,152 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action		$312,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées		17,928 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé		17,928 40
Montant réservé pour perte non réglées		5,546 60
Salaires non payés		789 11
		$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 8 1881 A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,266	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	31,120 65	
	$87,554 34	
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 28	$56,129 2
		$31,425 00
PASSIF.		
Polices sec "A."	$5,802 25	
Polices sec "B."	4,276 17	$10,078 8
ACTIF.		
En caisse	$2,255 56	
Décès payés "non réclamé,"	4,500 00	
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00	
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,318 33	
Banque d'Amérique	4,230 50	
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00	
Dû sur assessements en voie de recouvrement	8,505 00	
Meubles de Bureau	1,455 68	
Effets à recevoir	1,23	
	$41,5?? ??	$41,5?? ??

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.		
Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394 68	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 78	
		199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$ 45,108 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,482 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270,	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	12,430 0	
Commissions	35,550 9	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,836 08
Bénéfice net		$ 27,203 71
L'actif de la compagnie est comme suit:		
En caisse	$ 65,050 89	
Primes en voie de recouvrement	92,183 77	
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84	
Effets à recevoir pour primes	12,481 04	
Bonds de la ville et autres bonds	139,616 55	
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50	
Primes d'agences en voie de transmission	9,737 21	
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61	
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77	
Autres propriétés foncières	70,532 64	
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,575 70	
Compte suspendu	3,070 16	
	758,590 68	
PASSIF.		
Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,727 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 73	
		$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS:

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17 janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:		
Sur risques de feu	$114,652 72	
Sur risques de mer	59,291 87	
Sur risques de rivières	12,566 93	
Total des primes		$203,000 52
Moins primes rendues		2,154 77
Primes acquises		$192,245 77
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 63	
Pertes sur mer	42,116 79	
Pertes sur rivières	15,476 56	
		$102,698 97
Réassurances		21,916 79
Réfactions (rebate)		9,581 97
Taxes		7,486 93
Loyer		3,760 00
Dépenses, et profits et pertes		36,618 18
		$182,034
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 86
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:		
Capital en Stock-notes		
Comptant		42,438 0
Comptes en voie de collection		15,560 2
Billets recevables		1,263 4
Prêts sur garanties		80,050 00
Prêts sur hypothèques		41,846 39
Stocks et Bons		6,870 20
Installations de bureaux et meubles		2,000 00
En mains des agents en Europe, etc		5,125 41
		$236,517
Moins intérêts non-payés et dividendes		3,196
		$234,320 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau.
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roca.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:		
Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,810 02	
Primes de rivières	6,667 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$261,290 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,063 62
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,695 31	
Sur les risques de rivières	18,331 71	100,844 22
		$110,229 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,662	
Réassurances	15,533	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	30,000 00	48,641 64
Bénéfice net		$61,597 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$50,715 22
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis		204,047 96
Primes en voie de recouvrement		421 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc		3,865 43
Propriété foncière		4,557 63
Billets d'actions (stock notes)		262,226 60
		$583,365 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé ......15 pour cent
Dividende sur le susdit 5
Dividende sur primes remboursées..15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. M. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.................. $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876 47
Pertes, dépenses, taxes	$196,883 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		256,515 30
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
S. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT.

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie	$90,384 55	
Primes sur les rivières	13,066 58	
Primes maritimes	9,042 22	
	117,493 35	
Moins, primes remboursées	7,425 60	
	$110,067 73	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,059 81	
Loyer	2,630 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par nantissement	5,739 67	
Prêts garantis par hypothèque	31,005 13	
Effets à recevoir pour primes	12,460 96	
Actions, bons et autres obligations	141,576 83	
Propriété foncière	5,447 24	
Primes en voie de recouvrement	18,109 69	
En caisse	27,082 44	
	$241,414 88	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120
NEUVIEME ETAT ANNUEL

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$80,583 60	
Mer	13,539 20	
Rivières	38,181 32	$132,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		$132,140
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	$43,161 19
Réfaction (rebate)		26,334 23
Réassurances		8,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,558 38
Dépenses		15,408 46
		$117,898 33
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,
ACTIF.		
Effets à recevoir	$226,964 43	
Mobilier	4,933 93	
Actions du Harbor boat	550 00	
Bons de la Ville	1,320 00	
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00	
Comptes pour recouvrements net	14,672 51	
En caisse	95,100 00	
	$347,412 56	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,138 77
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,647 88	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc		
		134,001 54
		$53,114 1
Total de l'ACTIF		$794,819 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. J. Naeltz,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		Ross—

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 19 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Letey
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Schoidecker	P. Maliard
J. B. Mondiegt	M. Boehet	F. Tiano, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
J. Grand	A. Bonnot	Ch. Lacoume
J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$181,022
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 45	
Primes sur les Risques de mer	38,721 19	
Moins les primes rendues	3,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00	34,414
Primes nettes pour l'année 1873		$146,608 14
Déficit pour l'année 1873		39,246 63
		$186,854 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,957	
Sur les Risques des rivières	10,778	
Sur les Risques de mer	35,722 42	
		7,451 84
		,923 42
Réassurances		
Taxes	1. 00	
Réfaction au lieu de scrip	18,954 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	25,797 90	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 43	29,372
		$156,854
Pertes non réglées		$0,00
		$186,85
La Compagnie possède l'Actif suivant:		
En caisse	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages		
Effets à recevoir sur Primes		$32,472 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement		81,062 91
Propriété foncière		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		298,346 00
Actions de Banques		44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		995 18
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		5,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		3,80
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		3,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		255,156 90

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public

17 janv—1m

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 104 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$[illegible]	
Primes sur les risques de mer	[illegible]	
Primes sur les risques de rivières	[illegible]	
Total		$[illegible]
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	$[illegible]
Primes nettes acquises		$[illegible]
A ajouter:		
Intérêts	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	
Primes sur l'or	[illegible]	
		$417,[illegible]
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 1	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 75	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 38	
Pertes en litige	5,517 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,506 89
Réassurances		11,888 62
Réfaction (rebate)		38,886 47
Commissions d'agences		21,964 63
Dépenses d'agences		5,010 23
Licence		1,000 00
Dépenses de bureau		26,031 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		9,233 29
Frais de Cours et d'Avocats		[illegible]
Bénéfice net		$91,479 29
ACTIF.		
En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24	
Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe		28,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $32,903 42, évalué		28,000 00
Effets à recevoir pour primes		12,061 07
Prêts sur hypothèques		147,542 28
Prêts sur nantissements		20,753 19
Effets à recevoir		14,613 29
Bons		32,413 88
Actions		38,556 78
Primes en voie de recouvrement		49,459 32
Propriété foncière		5,135 64
Propriété mobilière		25,000 00
Dû par divers		6,697 77 494,438
PASSIF.		
Capital payé en plein, (actions de $30)		257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés		3,012 50
Primes sur risques non terminées		123,724 24
Pertes non réglées		17,941 55
Dû à divers		701 21 402,959 50
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires a le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
L. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHA
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$656,294 84
Bonds des Etats-Unis	466,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	72,755 40
Diverses actions	17,772 50
Dû par Banques et Banquiers	9,209 27
Propriétés foncières, meubles et installations	36, 5 66
Dépenses courantes	5 78
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,590 56
Or	14,096 36
Chèques sur banques locales payables en currency	190,302 93 433,508 84
	$1,687,523 37

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,352 19
Circulation	429,000
Dépôts	[illegible]
Chèques du caissier	[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non-réclamés	[illegible]
	$1,687,523